

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Elimination et la Valorisation des DEchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	17

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 23 décembre à 10h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 17 décembre 2025 et suite à l'annulation de la séance du 17 décembre, faute d'obtention du quorum, s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Mallka BOUAZZI (suppléante de M. MARCOTTE-RUFFIN), Evelyne CARON (suppléante de M. ENGRAND), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Corinne NOEL, Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. BOUTROY), Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Bernard HENON, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Guillaume LOEUILLIEX, Jacques LOUCHEZ (pouvoir reçu de M. MAJEWICZ), Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Antoine PERALDI.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. MIGNONET), Brigitte MARCQ, Messieurs Marc BOUTROY (suppléé par M. BEGUE), Charles COUSIN, Yves ENGRAND (suppléé par Mme CARON), Olivier MAJEWICZ (pouvoir donné à M. LOUCHEZ), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par Mme BOUAZZI), Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mallka BOUAZZI

F1-12-2025 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET 2025

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le Budget Primitif est un acte prévisionnel, voté par opération en section d'investissement et par chapitre globalisé en fonctionnement, qu'il est possible de réactualiser au cours de l'année en fonction des événements imprévisibles ou de modifications budgétaires comptables.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget par voie de décision modificative n°2.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 3 décembre 2025, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** les crédits au budget général 2025 selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 – Virement à la section d'investissement	+ 290 000,00 €	
64111 – Rémunération principale	- 20 000,00 €	
64118 – Autres indemnités	- 10 014,00 €	
6541 – Créances admises en non-valeur	+ 14,00 €	
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	- 50 000,00 €	
70688 - Autres		+ 210 000,00 €
Total Fonctionnement	+ 210 000,00 €	+ 210 000,00 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 290 000,00 €
1641 – Emprunts	+ 15 000,00 €	
2313-102 – Constructions	+ 275 000,00 €	
Total investissement	+ 290 000,00 €	+ 290 000,00 €
TOTAL GENERAL	+ 500 000,00 €	+ 500 000,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Document rendu exécutoire
le 26/12/2025
Le Président
[Signature]

SEVADIEC
[Signature]
210 000 000 CEDEX